



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 41232

## Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale sur le premier bilan des équipes emploi-insertion (EEI) mises en place dans les quartiers en difficulté depuis deux ans et demi. Appui de proximité pour les demandeurs d'emploi, et relais efficace avec l'ensemble des autres structures d'emploi-insertion (missions locales, agences locales pour l'emploi, services sociaux, etc.), ces 65 EEI proposent un accompagnement de qualité et individualisé à des demandeurs d'emploi souvent en difficulté. Il souhaiterait savoir s'il entend développer les moyens de ces EEI, notamment informatiques, et promouvoir la mise en place d'une méthodologie commune à toutes les équipes, comprenant par exemple des indicateurs d'activité. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion.

## Texte de la réponse

Trois ans après le lancement des équipes emploi-insertion (EEI), la délégation interministérielle à la ville et l'Agence nationale pour l'emploi ont souhaité réaliser un bilan d'ensemble, tant sur le plan qualitatif que quantitatif des actions mises en oeuvre par les 65 équipes emploi-insertion. Celui-ci démontre que les objectifs qui ont été confiés aux EEI ont été atteints, notamment ceux portant sur l'information et l'accompagnement des demandeurs d'emploi ayant délaissé les structures institutionnelles. Pour mener à bien leurs missions, les EEI ont ainsi su développer de nombreux atouts : bonne insertion dans le quartier, climat de confiance avec le demandeur d'emploi, capacité à accueillir le public en difficulté et peu autonome, complémentarité des compétences des personnels de l'équipe, bonne culture de réseau, capacité d'initiative... Même si, par ailleurs, certaines EEI démarrées récemment ne sont pas encore sorties de la phase de montée en charge et cherchent à professionnaliser leurs procédures. Au regard de ces résultats satisfaisants, la DIV a décidé de poursuivre son effort financier en direction des EEI en 2005. Parallèlement, afin de promouvoir la mise en place de méthodologie et d'indicateurs communs à toutes les EEI, la DIV et l'ANPE ont lancé en juin 2004 une mission de réalisation d'un référentiel de travail pour ces structures. Ce guide vise à faciliter la mise en oeuvre des missions et fonctions des EEI sur les axes suivants : repères et actions pour faciliter l'accès aux habitants à l'information sur l'emploi, l'insertion, la formation ; suivi et orientation du public ; coordination des acteurs du territoire ; gestion opérationnelle des EEI (budget, animation d'équipe...) ; mise en place d'indicateurs d'activités et de résultats. Ce travail doit être achevé en décembre 2004, il sera diffusé aux équipes emploi insertion au premier semestre 2005.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41232

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé** : emploi

**Ministère attributaire** : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 juin 2004, page 4380

**Réponse publiée le** : 9 novembre 2004, page 8866